



COMMUNE de VEZELS-ROUSSY  
15130 VEZELS-ROUSSY  
mairie.vezelsroussy@wanadoo.fr  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 12 Janvier 2023**  
**PROCES VERBAL**

La séance est ouverte à 20 heures 30 minutes.

Étaient présents : Mrs TOURLAN Jean-Luc, ROUMANIOL Jacques, PEGORIER Jean-Luc, CAPREDON Jean-Baptiste, Mmes PEPIN Monique, PRADAL Stéphanie, LAMOUREUX Alain, Bollaert Maryse

Présents : 9

Absents excusés : Mmes VIGNES Sylvie, LESCURE Céline et Mr MAX Pablo

Absents : 3

Désignation du secrétaire de séance : Mr CAPREDON Jean-Baptiste

---

Approbation du pv de la séance du 18 Novembre 2022 : le PV est adopté à l'unanimité

---

## DELIBERATIONS

### 1. ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS

Dans l'attente du vote du budget 2023, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre part au vote de la délibération lui donnant l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissements de l'exercice 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts. Soit :

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2022 : 463 262 €

Conformément au texte applicable il propose de faire application de cet article à hauteur de 35 000 €. (<25%X 463 262 €)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre 23 article 231 immobilisation en cours

– Travaux aux logement opération 102 – 5 000 €

Chapitre 23 article 231 immobilisation en cours

– Gîte étape opération 120 – 24 000 €

Chapitre 23 article 231 immobilisation en cours

– Travaux à l'église opération 105 – 6 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'accepter la proposition.

### 2. DELIBERATION SUR TEMPS DE TRAVAIL

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le temps de travail dans la fonction publique territoriale est fixé à 1607 heures annuelles pour 35 heures hebdomadaires.

Cette organisation du temps de travail est en place dans notre commune depuis le 1 janvier 2002 suite à une délibération du 31 Janvier 2002, il est cependant nécessaire de prendre part au vote d'une nouvelle délibération afin de se mettre en règle avec la préfecture.

Cette nouvelle délibération prise par le conseil municipal ne changera pas le fond à celle prise en 2002 mais apportera plus de précisions quant à son application.

**Ce projet de délibération sera soumis au comité technique de Mars 2023 avant son vote.**

## AFFAIRES DIVERSES

**STAGIAIRE** : Nous accueilleront Mme Degoul à partir du 7 décembre 2022 jusqu'en juin 2023 par alternance avec le Campus de la Cci. Elle suit actuellement la formation de secrétaire de Mairie.

## **POINT SUR LES TRAVAUX DU GÎTE**

Des retards sur les travaux sont à prévoir.

L'aménagement du garage à vélo (outils) fera l'objet d'un investissement d'environ 200 €.

Suite à la visite de Mme COMPIGNE Emilie il a été demandé de réfléchir au nom des chambres et de revoir le nom du gîte car le nom : Gîte des deux vallées est trop répandu.

Les propositions pour le nom des chambres ont été les suivantes :

Le Goul, Le Maurs, La Rasthène.

Des évocations pour le nom de gîte ont été faite l'utilisation du patois comme l'Oustal del ou promenar.

La décision n'a pas été prise d'autres propositions sont attendus

Des arrhes seront demander comme indiquer dans le contact de location.

## **LOGEMENTS**

L'ensemble des logements communaux ont fait l'objet d'un DPE (Diagnostic de Performance Énergétique).

Ces derniers ne révèlent pas de grosse défaillance énergétique.

## **AUGMENTATION DES LOYERS DES LOGEMENTS**

Depuis plusieurs années les loyers n'ont pas été augmenté comme le prévoit l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE et notifié dans les bails des locataires. Après concertation, le choix d'un arrondi à l'euro supérieur le plus proche a été fait pour Mme Cathelinaud, le loyer passera de 347,10 € à 348 € ;

Le logement vacant augmentera de 5,45 % suite aux travaux effectué, le loyer passera de 275 € à 290 €.

Le loyer de Mr Coves sera augmenté de 2,7% le loyer passera de 282,35 € à 290 €.

Les autres loyers ne seront pas augmentés.

## **DETR**

Un dossier de demande a été déposé et nous sommes en attente d'une réponse.

## **TRAVAUX EN COURS**

**Logement** : les peintures sont en cours de réalisation.

**Église** : Mr le Maire informe que les travaux de rénovation du plancher sont en cours et que les coffrets électriques ont été changés.

Il a été porté à l'attention du Conseil Municipal les difficultés rencontrées par Mr et Mme Chambon pour descendre le chemin du Gal. Des hypothèses ont été émise : coupe d'eau, mise en place de graves, dans l'attente d'un devis aucune décision n'a été prise.

La distribution des colis pour les aînés c'est bien déroulée, tous ont été ravi de leurs présents.

Il faudra cependant réfléchir pour ceux des personnes en EHPAD pour l'année prochaine afin qu'ils soient plus adaptés.

La séance est levée à 22h30

Le Maire,  
Jean-Luc TOURLAN



JB Capredon  
Le secrétaire